

Le loisir, un contributeur actif en développement des communautés

Montréal, le 21 octobre 2014 – Le Conseil québécois du loisir profite de la Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome (SNV-ACA), en cours jusqu'au 25 octobre, pour rappeler l'importante contribution des organismes d'action communautaire en loisir, de leurs bénévoles et de leurs travailleurs à la vitalité et au développement des communautés.

Ces acteurs en action communautaire autonome consacrent temps, passion et ressources à animer les milieux de vie, à créer et à maintenir des lieux d'apprentissage, de solidarité, d'échanges et de mieux-être. Ensemble les bénévoles, les intervenants et les organismes développent des loisirs de qualité, accessibles et sécuritaires couvrant tout le territoire québécois et pour tous!

Plus que jamais, la préservation de l'engagement des citoyennes et citoyens et de la solidarité sociale est essentielle. Ce sont des acquis précieux en matière de développement social et communautaire aux paliers local, régional et national.

Les organismes d'ACA, dont ceux du loisir, occupent une place essentielle dans tous les secteurs de la société québécoise. Sans ces organismes, des centaines de services ne seraient plus offerts. Les organismes de loisir sont des lieux de renforcement du lien social, d'épanouissement des personnes et d'innovation. Ils offrent des services de première ligne et sont des contributeurs au développement économique.

Le Conseil québécois du loisir et son réseau invitent tous les citoyens et citoyennes à prendre conscience que « *l'action communautaire autonome, c'est ici et partout!* », dans le quotidien des familles, des enfants, des jeunes comme des personnes âgées, handicapées ou défavorisées. Une excellente occasion de rendre hommage à ceux et celles qui œuvrent activement au sein des organismes d'ACA. Ne manquez surtout pas l'occasion de leur signifier votre appréciation!

Le Conseil québécois du loisir, chapitre de l'Organisation mondiale du loisir, contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité en plus d'agir à titre de maître d'œuvre de projets nationaux.

- 30 -

Source : Conseil québécois du loisir

Information : Joëlle Boulet, conseillère en communication
jboulet@loisirquebec.com ou 514 252-3132 poste 3624

Hôte du

